

Règles du concours

Découvrez Les Moulins Terrebonne | Mascouche, une destination inspirante!

Le concours « *Découvrez Les Moulins Terrebonne | Mascouche, une destination inspirante!* » est organisé par la MRC Les Moulins. Il se déroule au Québec sur le terrebonnemascouche.com, le vieuxterrebonne.com et sur un bulletin de participation imprimé, du 4 juillet au 31 août 2022.

Conditions d'admissibilité

Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi la MRC Les Moulins se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations :

- Le participant doit être âgé de 18 ans et plus en date de la participation au concours et résider au Québec.
- Une limite d'une participation par personne et par adresse électronique.

Sont exclus les employés de la MRC Les Moulins, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou tous autres intervenants directement liés à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate. Aux fins des présentes, « famille immédiate » s'entend père, mère, frères, sœurs, enfants, conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

Participation par Internet ou via un bulletin de participation imprimé

Pour participer, il faut visiter le site Web terrebonnemascouche.com ou le vieuxterrebonne.com ou encore remplir un coupon de participation imprimé disponible dans nos deux points d'information touristique (bureau d'information touristique au 710, boul. des Seigneurs à Terrebonne ou le kiosque du Vieux-Terrebonne sur le boul. des Braves) et le déposer dans les boîtes à cet effet.

Remplir correctement le bulletin de participation électronique, en particulier tous les champs obligatoires : nom, prénom, courriel, date de naissance et code postal et soumettre le formulaire. Un courriel de confirmation d'inscription au concours sera ensuite acheminé.

1^{er} prix – Inspirante de romance

- Forfait *Un moment à partager* au Spa Santé Le Nénuphar, valeur de 575 \$
- Un week-end de 2 nuits (vendredi et samedi), selon les disponibilités, dans l'hébergement « Le Sainte-Marie » au cœur du Vieux-Terrebonne, incluant une bouteille de champagne, valeur de 550 \$
- Souper découverte pour deux au restaurant Les Fous-braques, valeur de 199 \$

- 2 cartes de 10 cours de yoga **OU** 2 paniers-cadeaux de produits locaux d'une valeur de 150 \$ chacun à l'Éco-Boutique Un Monde à Vie, valeur de 300 \$.
- 1 pot création Maison M, valeur de 167.50 \$
- 4 entrées gratuites et 4 délices glacés pour l'Authentique Mini-Putt Terrebonne et Crèmerie, valeur de 62 \$
- 1 chèque cadeau de 25 \$ pour le restaurant BYGS smoked meat dans le Vieux-Terrebonne
- 1 chèque cadeau de 25 \$ de produits de crèmerie chez l'Ère des glaces

Valeur totale de : 1 903.50 \$

2^e prix – Inspirante de bien-être

- 2 pots créations Maison M, valeur de 335 \$
- 2 cartes de 10 cours de yoga **OU** 2 paniers-cadeaux de produits locaux d'une valeur de 150 \$ chacun à l'Éco-Boutique Un Monde à Vie, valeur de 300 \$.
- Carte-cadeau de 150 \$ des Galeries Terrebonne (acceptée dans la grande majorité de leurs boutiques et restaurants).
- Chèque cadeau échangeable pour une session de yoga chez Viniyoga Luisa Mastellone en présentiel ou Zoom d'une valeur de 150 \$
- 1 panier-cadeau des Artistes et Artisans 2022 de l'Expo-Vente Country, valeur de 150 \$
- 1 carte-cadeau de 100 \$ chez Pépinière Lapointe inc.
- Plateau gourmand pour 6 personnes de chez Mignon Touron valeur de 75,99 \$
- 4 entrées gratuites et 4 délices glacés pour l'Authentique Mini-Putt Terrebonne et Crèmerie, valeur de 62 \$
- 1 chèque cadeau de 25 \$ de produits de crèmerie chez l'Ère des glaces
- Le livre Le Domaine seigneurial de Mascouche valeur de 20 \$

Valeur totale de : 1 367,99 \$

3^e, 4^e et 5^e prix – Inspirante d'aventures

Trois forfaits de sorties familiales :

- 2 forfaits familles en temps libre chez Voltizone, valeur de 200 \$
- 1 forfait famille pour un cours de yoga offert par Sois Yoga sur rendez-vous soit à l'extérieur sur l'Île-des-Moulins ou chez Sois Yoga selon la température, valeur de 170 \$.
- 8 entrées gratuites et 8 délices glacés pour l'Authentique Mini-Putt Terrebonne et Crèmerie, valeur de 124 \$
- 1 forfait famille 2 missions chez Laser Action, valeur de 53 \$
- 2 chèques cadeaux de 25 \$ de produits de crèmerie chez l'Ère des glaces, valeur de 50 \$
- 1 chèque cadeau de 25 \$ pour le restaurant BYGS smoked meat de Terrebonne

Valeur totale de : 622 \$

- 2 forfaits familles en temps libre chez Voltizone, valeur de 200 \$
- 1 forfait famille pour un cours de yoga offert par Sois Yoga sur rendez-vous soit à l'extérieur sur l'Île-des-Moulins ou chez Sois Yoga selon la température, valeur de 170 \$.
- 8 entrées gratuites et 8 délices glacés pour l'Authentique Mini-Putt Terrebonne et Crèmerie, valeur de 124 \$
- 1 forfait famille 2 missions chez Laser Action, valeur de 53 \$
- 2 chèques cadeaux de 25 \$ de produits de crèmerie chez l'Ère des glaces, valeur de 50 \$
- 1 chèque cadeau de 25 \$ pour le restaurant BYGS smoked meat de Terrebonne

Valeur totale de : 622 \$

- 2 forfaits familles en temps libre chez Voltizone, valeur de 200 \$
- 1 forfait famille pour un cours de yoga offert par Sois Yoga sur rendez-vous soit à l'extérieur sur l'Île-des-Moulins ou chez Sois Yoga selon la température, valeur de 170 \$.
- 8 entrées gratuites et 8 délices glacés pour l'Authentique Mini-Putt Terrebonne et Crèmerie, valeur de 124 \$
- 1 forfait famille 2 missions chez Laser Action, valeur de 53 \$
- 2 chèques cadeaux de 25 \$ de produits de crèmerie chez l'Ère des glaces, valeur de 50 \$
- 1 chèque cadeau de 25 \$ pour le restaurant BYGS smoked meat de Terrebonne

Valeur totale de : 622 \$

Valeur du total des prix du concours : 5 137.49 \$

Les prix sont non monnayables, non échangeables, non remboursables et non transférables.

Attribution des prix

Cinq tirages au sort seront effectués le 1^{er} septembre 2022 à 10 h au 710, boul. des Seigneurs, 2^e étage à Terrebonne, parmi toutes les inscriptions reçues avant la date de clôture du tirage afin de sélectionner dans l'ordre chronologique les gagnants des cinq prix. Toutes les participations reçues à la date de clôture seront admissibles au tirage. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total d'inscriptions reçues avant la date de fermeture du concours. Chaque participation sera reliée à un numéro unique. Les numéros seront tirés au hasard par un générateur de nombre aléatoire en ligne devant témoin. Les numéros correspondant à la participation détermineront les gagnants.

Date de clôture

Le 31 août 2022, à 23 h 59.

Afin d'être déclarée gagnante et réclamer son prix, toute personne dont la participation a été sélectionnée au hasard devra :

- a) être jointe par téléphone ou courriel par la MRC Les Moulins dans les cinq (5) jours suivant la sélection au hasard;
- b) avoir répondu correctement, sans aide et dans un délai limité, à la question d'habileté mathématique lui ayant été posée sur le bulletin de participation ou par téléphone ou courriel, selon le cas;
- c) être en capacité de voyager et être disponible aux dates identifiées dans le présent règlement ou sélectionnées par la MRC Les Moulins;
- d) respecter toutes les conditions du concours.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute condition prévue au présent règlement, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage sera effectué conformément au présent règlement afin d'attribuer ce prix, et ce, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

Il devra également remplir et signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et **le retourner** à la MRC Les Moulins, à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours suivant sa réception. Le gagnant a jusqu'au 16 septembre 2022, 16 h, pour réclamer son prix.

À la réception du formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dûment rempli et signé par le gagnant, la MRC Les Moulins remettra le prix au gagnant avec une lettre l'informant des modalités de son prix qui pourra être réclamer à la MRC Les Moulins, situé au 710, boul. des Seigneurs, 2^e étage, Terrebonne (Québec) ou posté au gagnant s'il y a lieu.

Accès au site Internet

Les bénéficiaires ne garantissent d'aucune façon que le site Internet sera accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.

Modification

La MRC Les Moulins se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Fin prématurée du concours

Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions au concours pendant la durée du concours, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, la MRC Les Moulins procédera à la sélection au hasard parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la durée du concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.

Autorisation

En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise la MRC Les Moulins à utiliser, si requis, son nom, photographie, image, et/ou voix sans aucune forme de rémunération, et ce, à sa discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée promotionnelle.

Gagnant du concours

À partir du 16 septembre 2022, le nom des gagnants du concours seront disponibles sur la page du concours au terrebonnemascouche.com.

Renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront utilisés par la MRC Les Moulins à des fins promotionnelles. Les participants qui acceptent de recevoir par courriel l'infolettre de Tourisme des Moulins – MRC Les Moulins recevront un courriel de confirmation d'abonnement. Aucune communication non reliée à ce concours et à l'infolettre ne sera envoyée à un participant. Le participant consent de son plein gré à transmettre son prénom, nom et courriel, date de naissance et code postal au client MRC Les Moulins.

Différend

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Paragraphe inexécutable

Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

Jurisdiction

Ce concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.